

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 08.09.2020

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial :Additif anti-silicone**Numéro d'article** :13611

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Aucune autre information pertinente n'est disponible. Utilisation prévue :Produit de finition automobile / Additif de peinture **Fabricant/Fournisseur** :Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8 a, 69115 Heidelberg -- Allemagne **Pour plus d'informations, veuillez contacter** :Département de la sécurité des produits Informations en cas d'urgence : +49 70024112112 (CH)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



SGH07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

SGH07

Mot d'avertissement/Avertissement

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

acétate de n-butyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description:Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	50-100%
EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	

Informations Complémentaires:Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation :Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. Après contact avec la peau :En général, le produit n'irrite pas la peau. Après contact visuel :Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Après ingestion :Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire Aucune autre information pertinente n'est disponible. Informations pour le médecin :

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :CO₂, sable, poudre extinctrice. Ne pas utiliser d'eau. Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés :Jet d'eau à plein débit Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucune autre information pertinente n'est disponible. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales :Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Ne pas rincer à l'eau ni avec des produits nettoyants aqueux.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans dangerUtiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Informations sur la protection contre les incendies et les explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :Aucune exigence particulière. Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Informations complémentaires sur les conditions de stockage :Garder le récipient hermétiquement fermé. Classe de stockage :3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :Aucune autre donnée ; voir point 7.

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm

Informations Complémentaires:Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau du gant :

Le temps de rupture exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations sur les aptitudes physiques de base	et propriétés chimiques
Informations générales	
apparence:	
Formulaire:	Fluide
Couleur:	Selon les spécifications du produit
austère:	Caractéristique
seuil austère :	Non déterminé.
Valeur H :	Non déterminé.
changement de condition	
point de fusion/point de congélation :	- 76 °C
point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :124-128 °C	
point d'attache :	38 °C (DIN 53213)

inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
température d'allumage :	370 °C (DIN 51794)
température de composition :	Non déterminé.
température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
colère de l'explosion :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
limites d'explosion :	
Inférieur:	1,2 % vol.
Supérieur:	7,5 % vol.
pression de coulée à 20 °C :	10,7 hPa
densité à 20 °C :	0,884 g/cm ³ (DIN 53217)
densité relative	Non déterminé.
densité de coulée	Non déterminé.
taux de vaporisation	Non déterminé.
solubilité dans / miscibilité avec l'eau t 20 °C :	5 g/l
coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé.
iscosité :	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C :	12 s (DIN 53211/4)
teneur en solvant :	
COV (CE)	97,07 %
Teneur en matières grasses (% en poids) : autres informations	2,9 % Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue. Conditions à éviter: Aucune autre information pertinente n'est disponible. Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
123-86-4 Acétate de n-butyle		
Oral	DL50	13 100 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 5 000 mg/kg (lapin)

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) Mutagénicité des cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Risque d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible. Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente n'est disponible. Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente n'est disponible. Informations écologiques complémentaires : Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets indésirables Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets
Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage non nettoyé :

Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations
Unies ADR
IMDG, IATA

UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Classe(s) de danger pour le
transport ADR



Classe
Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables 3

IMDG, IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables
3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :
Polluant marin :

Non

Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur Code de danger (Kemler) :

Attention : Liquides inflammables.

Numéro EMS :

30

Catégorie de rangement :

FE, SE
UN

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la
convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Catégorie de transport 3
Code de restriction du tunnel D/E

IMDG

Quantités limitées (LQ) 5L

Règlement type de l'ONU" UN 1263 PRODUITS APPARENTÉS AUX PEINTURES, 3, III

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie SevesoP5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur5 000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur50 000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVIIConditions de restriction : 3 Réglementations nationales :

Classe	Part en %
Corée du Nord	50-100

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer)

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

Transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Flam. Liq. 3 :

Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.